



COMMUNIQUE

L'ambassade d'Algérie à Tokyo porte à la connaissance des ressortissants Algériens nés en Algérie et résidants à l'étranger qu'ils ont la possibilité de faire la demande via internet de l'acte de naissance spécial "12 S", selon les procédures suivantes :

1- Le site Internet qui vous permet d'effectuer votre demande est <http://demande12s.interieur.gov.dz>

2- Pour ce faire, vous devez obtenir un code d'accès. Ce code d'accès vous est envoyé par e-mail après votre inscription sur le site.

3- Pour vous inscrire, cliquez l'onglet " **Inscription**", saisissez vos nom, prénom et adresse e-mail.

4- Cliquez sur l'onglet "**demande 12S**", et introduisez votre adresse e-mail et votre code d'accès, puis cliquez sur le bouton "**Entrée**".

5- Remplissez les espaces concernant les informations demandées et cliquez sur "**Enregistrer**".

6- Vous avez la possibilité de suivre l'évolution de votre demande et voir à quel niveau de traitement elle se trouve, en cliquant sur "**Suivi de demande**". Pour ce faire, saisissez votre adresse e-mail et votre code d'accès et cliquez sur "**Entrée**". Un état de toutes vos demandes et leurs statuts sera affiché.

7- Votre acte de naissance 12S vous sera remis par le service consulaire de votre lieu d'immatriculation.

Remarques: Vous pouvez demander jusqu'à dix (10) actes de naissance au total pour vos proches (père, mère, frère, sœur, fils, ...etc)

La présence du demandeur est obligatoire lors du retrait